



**DEMANDE D'AUTORISATION POUR TIRER UN
FEU D'ARTIFICE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Demande à effectuer au minimum 7 jours avant la date du tir

Nom – prénom :

Adresse :

Tél : e-mail :

Je désire tirer un petit feu d'artifice composé uniquement de produits de catégories F2 et F3.

Ne dépassant pas 35kg de matière active ce tir ne constitue pas un « spectacle pyrotechnique » au sens de l'article 2 du décret n°2010-580 du 31 mai 2010.

- J'atteste que ces produits sont homologués CE et contiennent une notice d'utilisation que je m'engage à consulter avant la mise en œuvre, ainsi que les recommandations de la DDCCRF et l'arrêté municipal n°2025/17, notamment que tout tir de pièces d'artifice est interdit à partir de 23h00.

- J'atteste que le tir sera effectué par une personne majeure conformément à la réglementation en vigueur.

Aussi, nous vous demandons l'autorisation du tir d'un feu d'artifice sur le domaine public :

Lieu du tir	
Date du tir	
Horaire du début du tir	
Durée des tirs (approximative)	

Date :

Signature :

AVIS DU MAIRE

- Favorable
- Défavorable (justifier) :

date :
signature :